

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif indirect par les Fonds « Lone Star », à travers « Lone Star Fund XII, L.P. », des sociétés « Capsugel Belgium NV », « Capsugel Switzerland AG » et « Capsugel Holdings US, INC. » et de leurs filiales**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur indirect :** « Lone Star Fund XII, L.P. »;
- **Les acquéreurs directs :** les sociétés « LSF12 Pillar Investments S.à.r.l. » et « LSF12 Pillar Investments (US), Inc. ».
- **Les cibles :** Les sociétés « Capsugel Belgium NV », « Capsugel Switzerland AG » et « Capsugel Holdings US Inc. ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle exclusif.

**Secteur économique concerné**

- Marché des mécanismes d'administration des formes orales solides ;
- Marché de la fabrication et la commercialisation d'ingrédients destinés à la santé humaine et à la nutrition.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 04 mai 2026.

## **RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES**

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif indirect, par les Fonds « Lone Star », à travers « Lone Star Fund XII, L.P. », des sociétés « Capsugel Belgium NV », « Capsugel Switzerland AG », « Capsugel Holdings US Inc. », par l'acquisition de 60 % de leur capital et des droits et des droits de vote y afférents, ainsi que de leurs filiales respectives.

« Lone Star Fund XII, L.P. » est un fonds d'investissement créé en juin 2022. Les transactions du fonds consistent en des investissements dans des sociétés de portefeuille, des institutions financières ou des portefeuilles de prêts en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

« Capsugel Belgium NV » est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé Rijksweg 11, 2880 Bornem. Elle mène les activités principales du segment Capsules & Health Ingredients (CHI) de Lonza Group AG, qui inclut la recherche, le développement, la fabrication et les activités de commercialisation relatives à différents types de capsules ainsi qu'aux technologies et services associés. En outre, elle participe à la production et à la distribution d'ingrédients destinés aux industries pharmaceutique et nutraceutique.

« Capsugel Switzerland AG » est une société anonyme suisse, dont le siège social est situé c/o Lonza AG, Münchensteinerstrasse 38, 4052 Bâle, Suisse. Elle opère également dans la division Capsules & Health Ingredients (CHI) de Lonza Group AG.

« Capsugel Holdings US, Inc. » est une société américaine, dont le siège social est situé au 412 Mt. Kemble Ave, Suite 200S, Morristown, NJ 07960. Dans le cadre de l'Activité Lonza CHI, elle supervise et détient les entités américaines actives dans la production de capsules dures vides (c'est-à-dire SODDM), les services de dosage et de remplissage (DFS), les technologies spécialisées d'encapsulation, ainsi que dans la commercialisation d'ingrédients nutritionnels destinés aux secteurs pharmaceutique, nutraceutique et de la santé.

Fait à Rabat, le 23 avril 2026